

Compte rendu des délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 10 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à huit heure, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame Patricia FIEFFÉ.

Étaient présents : Mme Fieffé, Mme Delalande, Mr Besançon, Mme Van Steenwinkel, Mme Menard, Mme Le Coguic, Mr Leboyer, Mme Haghebaert, Mr Van Steenwinkel.

Secrétaire de séance : Mme Le Coguic

Désignation des grands électeurs

Mme Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- **Election des délégués**

Mme FIEFFÉ Patricia propose sa candidature pour occuper la fonction de délégué.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

1^{er} tour de scrutin pour le Maire			
Votants :	9	Blancs et nuls :	0
Exprimés :	9	Majorité absolue :	5
Ont obtenu :	Mme FIEFFE Patricia a obtenu 9 voix		

Mme FIEFFÉ Patricia, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Élection des suppléants**

Mme DELALANDE Soizic propose sa candidature pour occuper la fonction de suppléant.
Mr BESANÇON Geoffroy propose sa candidature pour occuper la fonction de suppléant.
Mme LE COGUIC Ophélie propose sa candidature pour occuper la fonction de suppléant.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

1^{er} tour de scrutin pour le 1^{er} adjoint			
Votants :	9	Blancs et nuls :	0
Exprimés :	9	Majorité absolue :	5
Ont obtenu :	Mme DELALANDE Soizic a obtenu 9 voix Mr BESANÇON Geoffroy a obtenu 9 voix Mme LE COGUIC Ophélie a obtenu 9 voix		

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme DELALANDE Soizic, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mr BESANÇON Geoffroy, a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mme LE COGUIC Ophélie, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Vu pour être affiché le 17 juillet 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Soignolles, le 11 Juillet 2020

Le Maire, Patricia FIEFFÉ

